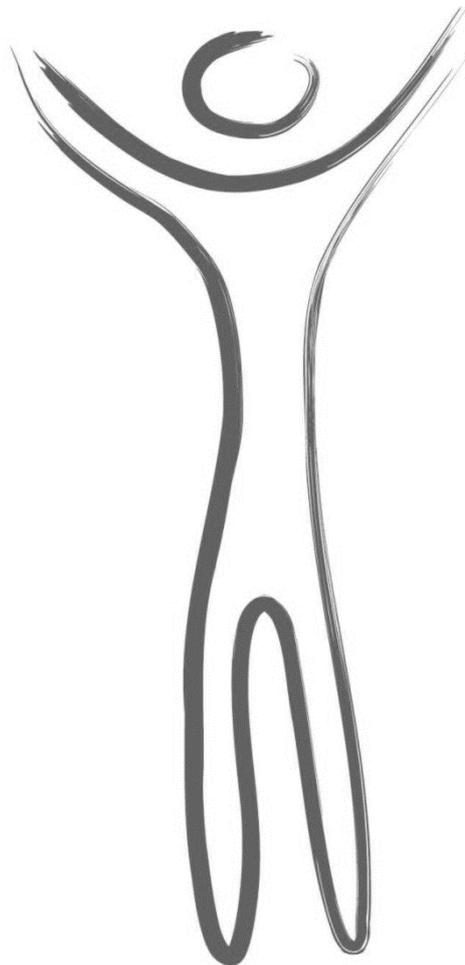




Académie de coaching éthique

Règlement de formation

Version 31.01.2020



Par mesure de simplification, la forme masculine est utilisée dans le texte.

1. GÉNÉRALITÉS

Pourquoi devenir coach?

La formation de coaching concerne les personnes intéressées à travailler avec l'aspect humain. Le coaching permet aux individus de trouver des solutions appropriées face aux différentes situations auxquelles ils sont confrontés. Il collabore à l'émergence des compétences des gens afin qu'ils maximisent leurs résultats. Le coach est convaincu que chaque personne dispose de nombreuses ressources, pour autant qu'on l'aide à exprimer son potentiel.

Le concept de formation se présente de la manière suivante :

Il s'articule autour de 7 modules. Chaque module recouvre un thème constituant le titre d'un séminaire de 2 jours. Le module 1 est la base nécessaire au suivi de la suite du programme. Pour les modules 2, 3, 4 et 5, chaque séminaire représente en lui-même une approche complète de la thématique qu'il aborde et peut donc être suivi indépendamment des autres. Le suivi des modules 1 et 3 est obligatoire pour accéder au module 6 et celui des modules 1 à 6 pour participer au module 7.

1.1. Partenaires

Deux partenaires se sont associés pour cette offre de formation.

1.1.1. Global Management Sàrl

Global Management Sàrl est une société de référence dans les domaines du développement global des ressources humaines et des processus de communication. Son fondateur et propriétaire, Romain Ducret, est coach professionnel depuis plus de 20 ans. Il coache aussi bien des collaborateurs, des cadres, des chefs d'entreprise que des sportifs d'élite professionnels. Grâce à son excellente formation théorique et à sa longue expérience, il transmet aux participants les outils pour développer efficacement le potentiel des ressources humaines avec des méthodes pragmatiques et personnalisées.

Référence : www.gmrh.ch

1.1.2. CIP

Le Centre interrégional de perfectionnement est un centre de formation pour adultes. Ancré dans la réalité économique de l'Arc Jurassien, il se veut à l'écoute des entreprises et conçoit pour elles des formations sur mesure, axées sur l'employabilité et la mise en pratique immédiate. En tant que partenaire de ce concept, le CIP met son infrastructure et ses compétences d'ingénierie de la formation au service des participants.

Référence : www.cip-tramelan.ch

2. ORGANISATION

2.1. Publication

Les descriptifs détaillés des séminaires peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet du CIP.

2.2. Inscription

Les intéressés s'inscrivent auprès de l'institution délivrant la formation selon les méthodes ad hoc de celle-ci.

En s'inscrivant, chacun est tenu d'accepter les conditions d'annulation.

2.3. Conditions d'annulation

Les conditions d'annulation sont précisées par l'institution délivrant la formation.

Lorsqu'un séminaire n'atteint pas le nombre minimal de participants, l'institution délivrant la formation se réserve le droit de l'annuler. Elle communique les alternatives de remplacement aux personnes inscrites.

3. RECONNAISSANCE

3.1. Principes de l'attestation

Chaque séminaire, sous réserve de la confirmation par l'institution de formation d'un suivi minimum de 80% du temps de formation, donne droit à une attestation CIP – Global Management. Le CIP garantit la transmission des attestations aux participants.

Le règlement est mis à jour une fois par année, au 31 janvier, si nécessaire. Il incombe au participant de s'assurer que son travail répond aux exigences du règlement en vigueur.

3.2. Certificat de coaching

Lorsqu'un participant est au bénéfice des attestations des modules 1 à 5, il a la possibilité d'obtenir un certificat de coaching. Si les modules 1 à 5 de l'académie de coaching n'ont pas été suivis auprès de notre institution, une copie des attestations de participation de cours délivrées par une institution partenaire doit être remise.

Pour ce faire, il doit démontrer une expérience réelle de coaching au travers d'un rapport écrit décrivant de manière très détaillée son expérience pratique de 3 séances de coaching. Le rapport comprendra également une auto-évaluation avec mention des points forts et des points d'amélioration de sa prestation. Les conditions et exigences suivantes devront être remplies :

- L'inscription est faite par écrit au : CIP, Département formation, Chemin des Lovières 13, 2720 Tramelan, management@cip-tramelan.ch
- Le CIP envoie alors la facture pour couverture des frais (CHF 750.-; comprend le suivi, l'analyse du rapport du candidat et le rapport d'évaluation des experts). L'inscription est considérée comme définitive au moment du paiement de cette facture.
- En préalable à l'élaboration du rapport, une brève description du (des) contexte(s) choisi(s) par le participant est envoyé au CIP par courrier électronique (management@cip-tramelan.ch). Le comité d'experts mandaté par le CIP donne son approbation ou son refus motivé par rapport à la poursuite du travail dans un délai de 6 semaines dès réception des documents.
- Le rapport écrit, tout en protégeant l'anonymat des personnes coachées, doit faire la démonstration d'une pratique de 3 séances de coaching au minimum. Il doit, de manière détaillée, définir le contexte précédant la séance de coaching, la séance elle-même, le bilan de la séance et une auto-évaluation avec mention des points forts et des points d'amélioration de sa prestation.
- Durée/volume de travail nécessaire à la pratique des séances de coaching et à l'élaboration du rapport : entre 20 et 30 heures de travail spécifique.
- Le rapport écrit est à envoyer au CIP (CIP, Département formation, Chemin des Lovières 13, 2720 Tramelan, management@cip-tramelan.ch) sous forme "papier" et par courrier électronique pour examen. Sur la première page de la version "papier" devra figurer une attestation selon laquelle l'auteur déclare avoir réalisé trois séances de coaching et son rapport de manière autonome et le confirme par sa signature. Le comité d'experts mandaté rend son rapport d'évaluation, avec la mention "acquis" ou "non acquis" dans un délai de 2 mois dès réception du dossier.
- En cas d'insuffisance du dossier justifiant la mention "non acquis", le candidat a la possibilité de déposer une deuxième fois un rapport. Il lui sera alors facturé une taxe administrative d'un montant de CHF 250.-.

- Lorsque le candidat a obtenu la mention "acquis", il contacte le chef-expert pour un entretien téléphonique de debriefing obligatoire, à but formatif.
- Un court questionnaire théorique sera ensuite remis au candidat, qu'il devra compléter dans les 30 jours.
- Une fois l'ensemble des attestations nécessaires réunies, son certificat de coaching lui est remis officiellement.
- Le certificat de coaching est un préalable au diplôme de coaching.

3.3. Diplôme de coaching

Lorsqu'un participant est au bénéfice des attestations des modules 1 à 7 et du certificat de coaching, il a la possibilité d'obtenir un diplôme de coaching. Pour ce faire, il doit passer un examen sous forme d'une séance de coaching live de 30 minutes aux conditions et exigences suivantes :

- L'annonce de l'inscription à l'examen est faite par écrit au : CIP, Département formation, Chemin des Lovières 13, 2720 Tramelan, management@cip-tramelan.ch
- Le CIP envoie alors la facture pour couverture des frais (CHF 950.-; comprend le suivi, la séance de coaching, le feedback d'évaluation des experts). L'inscription est considérée comme définitive au moment du paiement de cette facture.
- Le candidat est invité à la session d'examens planifiée pour l'année en cours.
- Le lieu de l'examen est communiqué au candidat.
- La séance de coaching live consistera en un jeu de rôle, la personne coachée étant un expert. Le coach se verra proposer un scénario nécessitant une intervention sous forme de coaching. Il bénéficiera de 30 minutes pour préparer son coaching. La séance de coaching doit durer environ 30 minutes. La séance de coaching doit démontrer la prise en compte des acquis de l'ensemble de la formation. A l'issue de la séance de coaching, le coach procède à son auto-évaluation devant le comité d'experts mandatés par le CIP (2 experts minimum) qui pourra poser des questions pour clarifier son évaluation.
- Le comité d'experts mandatés par le CIP, après délibération, informe directement le candidat de son succès ou de son échec à l'issue de l'examen.
- En cas d'insuffisance constatée par les experts lors la séance de coaching live justifiant la mention "non acquis", le candidat a la possibilité de se représenter à une deuxième session d'examens dans un but formatif. Il lui sera alors facturé une taxe administrative d'un montant de CHF 250.-.
- Dans un deuxième temps, une évaluation des connaissances théoriques sera menée sous la forme d'un questionnaire envoyé à la maison, représentant un travail d'environ une heure. Les réponses sont évaluées par deux experts et sanctionnées par la mention "acquis" ou "non-acquis". En cas de mention "non-acquis", le questionnaire peut être retravaillé par le candidat une deuxième fois sur la base des remarques formulées par les experts.
- Lorsque le candidat a réussi sa séance de coaching live, le questionnaire est obtenu l'ensemble des attestations nécessaires, son diplôme lui est remis officiellement.

Dans un but formatif et afin d'assurer le développement des compétences de coaching de manière efficiente, l'Académie de coaching met à disposition des participants au certificat ainsi qu'au diplôme un coach de coach à un tarif à négocier avec l'intervenant.

Tramelan, le 31 janvier 2020

Cette version annule et remplace les précédentes. Toute modification reste en tout temps réservée.